

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS
DES HAUTES-PYRÉNÉES



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

PROJETS DE SERVICES

L'ESSENTIEL

2024 - 2028



Validé en conseil d'Administration le 31 01 2024



Le mot de la directrice

Le précédent projet (2017-2021) était le premier projet d'établissement de l'EPAS 65, créé le 1er janvier 2017, par la fusion de 3 établissements médico-sociaux publics : le Centre Départemental de Travail Protégé et d'Hébergement (CEDETPH), l'EHPAD « Le Panorama de Bigorre » et l'ESAT du Plateau.

Pour ce deuxième projet, il n'était plus question de partir d'une feuille blanche, l'EPAS 65 est désormais connu et reconnu dans le département.

Le travail quotidien de tous les agents a porté ses fruits et de belles réussites ont ponctué ces 5 années : la reconstruction de l'EHPAD et son déménagement, la création d'un SAMSAH, l'achat du bâtiment de l'ESAT de Castelnau-Rivière-Basse, la reconnaissance de l'établissement comme faisant partie de ceux éligibles au versement du CTI à tous les agents, la création d'une épicerie à Castelnau-Rivière-Basse ...

Ce nouveau projet d'établissement, véritable élément structurant de l'offre, s'inscrit dans la continuité, avec l'objectif permanent d'améliorer la qualité des prestations médico-sociales. Il a été élaboré grâce à la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs, pour permettre une appropriation par chaque membre du personnel. Cette démarche participative a reposé sur une réflexion prospective dont sont issues les évolutions proposées et les changements attendus.

Pour ma part, il s'agit de mon quatrième et dernier projet d'établissement. C'est avec la satisfaction de la mission accomplie que je pourrai partir, non sans une pensée pour tout le personnel engagé, dynamique et, il faut bien le dire, formidable que j'ai côtoyé, et pour tous les résidents et personnes accompagnées qui sont notre raison d'être.

Béatrice BRELLE

Directrice Générale de l'EPAS 65



Forme juridique	Etablissement public	
Adresse	16 Rue de la Castelle 65700 Castelnau Rivière Basse - 05 62 31 99 00	
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Véronique Thirault	
Directrice Générale	Mme Béatrice BRELLE	
Siret	20006733800018	
Services	Nombre de places	Population
Esat	238	Adultes en situation de handicap
Foyer d'hébergement	72	
Foyer de vie	48	
SAVS	121	
Ehpad	70	Personnes âgées
Samsah	10	Adultes en situation de handicap psychique
Entreprise Adaptée	22	Ouvriers
Service mandataire à la protection des majeurs (SMP)	89	Majeurs protégés

L'EPAS 65 est un établissement public autonome administré par un conseil d'administration de 17 membres (13 ayant voix délibératives et 4 voix consultatives) dont une présidente. Il est géré par une directrice générale assistée de 3 directeurs adjoints. **Il est organisé en trois pôles** : travail avec l'Esat et l'entreprise adaptée, hébergement comprenant le foyer d'hébergement et le foyer de vie, domicile avec le SAVS, le Samsah et le SMP. Son siège est situé à Castelnau-Rivière-Basse.

Cette synthèse est issue du projet d'établissement 2024-2028. Elle reprend les fondements essentiels de l'accompagnement des personnes. L'entreprise adaptée ne fait pas partie des services concernés par le Projet d'établissement, elle n'apparaît donc pas dans cette synthèse mais dispose de ses propres documents. Le projet a été élaboré de manière pluriprofessionnelle, avec l'association des personnes accueillies de chaque service, des aidants ainsi que des partenaires concertés par une enquête.



Un engagement fort dans le respect et le développement des droits des personnes accueillies

Un engagement éthique et bienveillant autour de l'accompagnement

La politique « éthique et bienveillance » détermine les fondements de l'action menée par l'EPAS 65 et l'organisation que l'établissement souhaite mettre en œuvre pour en décliner les actions sur le terrain. Un groupe éthique pluriprofessionnel a énoncé une définition : « *l'éthique est une réflexion collective qui vise à une vie bonne avec et pour autrui pour penser le soin et l'accompagnement avec et pour la personne accueillie en tenant compte des contraintes relatives à des situations singulières* ». La structuration de la démarche de bienveillance est portée par un groupe de 15 référents formés représentant l'ensemble des services et sites. Un livret de présentation facilite leur intervention. Les outils de sensibilisation ont fait l'objet d'un travail collectif : guide remis à chaque nouveau professionnel par les référents bienveillance, charte de bienveillance conçue avec les personnes accueillies.

Les notions d'éthique et de bienveillance se retrouvent dans les modalités d'accompagnement des personnes, dans le respect de celles-ci et de leur environnement, de leur lieu de vie. Elle s'inscrit en référence aux textes de loi qui encadrent les missions des professionnels, les chartes, les recommandations de bonnes pratiques.

L'EPAS 65 a le projet de reposer l'organisation du comité éthique et du comité bienveillance afin qu'ils n'en fassent qu'un et de mieux faire connaître les travaux.

Une réflexion sur le droit à l'autodétermination déjà bien avancée

C'est sur la base de la définition donnée par l'HAS que l'EPAS 65 mène ses travaux. La volonté de s'informer et de tenir compte du choix des personnes, connaître ses missions et les textes qui les encadrent, savoir où commence et fini la responsabilité de chaque professionnel est un axe investi. Un travail sur les postures, les pratiques professionnelles est à l'œuvre notamment dans les temps d'analyse des pratiques qui permettent de repérer les temps où le professionnel risque d'influencer la décision de la personne, arbitrer en ajustant les objectifs aux capacités et à la dynamique de la personne, proposer des solutions alternatives. Cette notion intègre la valorisation des compétences qui est au cœur de l'élaboration des projets personnalisés. L'ensemble de cette réflexion sera poursuivi et amplifiée tout au long de ce projet.

Un projet personnalisé, fil rouge partagé de l'accompagnement

L'EPAS 65 souhaite favoriser l'association la plus globale de la personne à l'accompagnement qui lui est proposé, faire en sorte que le service s'adapte au mieux à ses besoins. Le projet personnalisé est au cœur des pratiques, soutient l'évolution de la personne en recueillant et valorisant ses attentes.

Un guide « projet personnalisé » se décline dans chaque service en fonction des personnes accueillies. Le logiciel de dossier unique de la personne accueillie a été choisi également pour optimiser son élaboration. La notion de référent a fait l'objet d'une action Copil et de la rédaction d'un document à disposition des professionnels.

Certains services travaillent à partir de la nomenclature Serafin-PH, d'autre moins. La directrice adjointe Opérationnel, Développement Travaux et Sécurité a présenté ce dispositif à l'ensemble des cadres afin qu'ils soient en capacité de le décliner dans tous les services sous leur responsabilité. L'Esat a participé à l'expérimentation Serafin-PH sur le site de Castelnau-Rivière-Basse.

Une prise en compte des droits soutenant une place d'adulte

L'EPAS 65 souligne qu'il accompagne des adultes reconnus dans l'ensemble de leurs droits et compétences. L'interlocuteur des différents services est bien la personne accueillie. Cette posture volontaire doit être comprise et partagée par l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. Elle sera poursuivie et renforcée tout au long de ce projet. Par ailleurs, il souscrit à l'ensemble des droits énoncés dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Cette dynamique peut être visualisée par le projet mené autour de la vie affective et sexuelle, les travaux autour de la conciliation entre liberté et sécurité, le respect de la vie privée et de la confidentialité ou encore la volonté d'inclure chaque personne accueillie comme citoyen ayant accès aux structures et activités de droit commun : vote, structures de loisirs ou de sport, logement individuel ou semi-collectifs, ateliers de l'Esat en prise avec le milieu ordinaire de travail, dynamique de bénévolat...

Des outils de la loi 2002-2 qui jouent leur rôle

L'EPAS 65 énonce sa volonté forte d'associer les personnes accueillies et leurs familles et représentants légaux (en fonction des services) tant au fonctionnement des services qu'à l'accompagnement. Les CVS (Esat, Hébergement) sont investis, les personnes accueillies des autres services associées par d'autres médias (groupe d'échanges, enquête).

Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement de chaque service sont présentés dans une pochette comprenant les informations transversales à tous les services. Ils sont dûment remis, expliqués dans leur contenu. L'ensemble des outils de la loi 2002-2 est en cours d'actualisation afin d'y intégrer les nouvelles réglementations applicables aux personnes accueillies et à



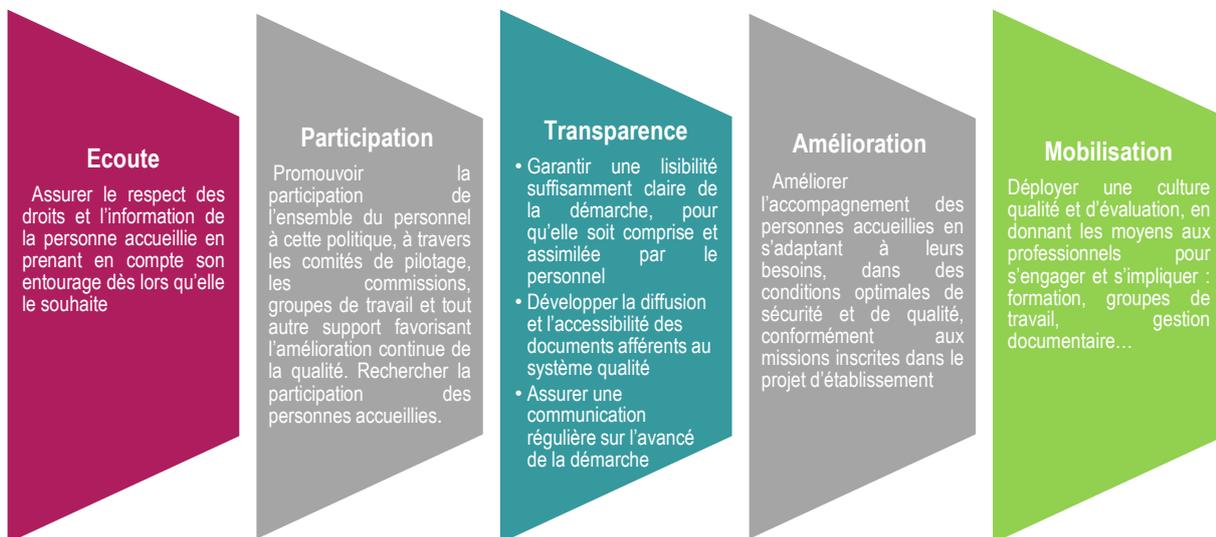
l'établissement, les modifications de pratique en fonction des services. Une déclinaison en Facile A Lire et à Comprendre (Falc) est déjà effective pour certains documents et sera poursuivie.

Une gouvernance et une politique qualité construites au regard des besoins des personnes accueillies et des professionnels

L'ensemble de l'encadrement souhaite mettre en œuvre un management participatif, respectueux des agents. L'EPAS 65 souhaite promouvoir un sentiment d'appartenance, en lien avec ses missions d'intérêt général.

L'EPAS 65 dispose d'une richesse d'organisation : des services supports bien identifiés, un travail d'équipe soutenant, une bonne identification sur le territoire qui lui permet d'être réactif, une zone d'autonomie pour chaque agent pour mettre en œuvre ses missions et être force de propositions, un ensemble cohérent afin de répondre aux besoins des personnes accueillies, une dynamique de projets.

La politique qualité de l'établissement est menée dans le respect des lois cadres du secteur social et médico-social, des chartes et des recommandations de bonnes pratiques. Elle prend en compte les évolutions sociétales.



Un service qualité organisé autour d'une directrice adjointe Services Economiques et Financiers, Qualité, Système d'Information et d'une responsable qualité prend en compte l'ensemble de la démarche. Des comités de pilotage, animés par ces dernières sont organisés par thèmes issus du plan pluriannuel d'amélioration de la qualité.

Les outils de la démarche qualité sont en place : rapport annuel d'activités, fiche d'évènement indésirable à disposition dans chaque service, un logiciel (GLPI) qui facilite la déclaration des dysfonctionnements, un recueil de la satisfaction effectif, un recueil des plaintes et réclamations partiellement organisé... Les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS, les éléments de veille juridique sont à disposition sur le réseau informatique. Un système qualité est en place : un onglet sur le réseau s'organise en arborescence où les professionnels peuvent trouver l'ensemble de la gestion documentaire de l'établissement, le circuit de création et de diffusion des documents est identifié. L'archivage est géré en collaboration avec les archives départementales. La communication sur la démarche qualité s'appuie sur la diffusion des travaux des Copil sur le réseau et par affichage, des interventions dans les services de la responsable qualité, par l'Epas l'Info où un onglet qualité est systématiquement inséré. Annuellement, la directrice adjointe chargée de la qualité et la responsable qualité rencontrent les différents services afin de leur restituer le bilan annuel. Tous ces axes seront maintenus et chaque fois que possible améliorés.

Les différents axes d'amélioration apparus dans les travaux d'élaboration du projet d'établissement font l'objet d'un plan d'actions pluriannuel 2024-2028 qui est suivi par le service.

Un dossier de la personne accueillie pertinent

Le dossier de la personne accueillie informatisé est en phase de déploiement au moment de l'écriture de ce projet. Sauf pour l'Ehpad qui utilise Netsoins, l'ensemble des services utilise le logiciel Imago d'Evolucare. Il fonctionne avec droits d'accès, est



conforme aux attendus de sécurité des données personnelles, comprend les points clés des recommandations de bonnes pratiques. L'ensemble des professionnels y sera formé

Une dynamique et un travail partenarial affirmés

La coordination, la collaboration et la construction de projets avec des partenaires sont essentiels pour mener à bien un projet qualitatif d'accompagnement avec les personnes accueillies : dans une meilleure fluidité de leur parcours, par l'enrichissement des réponses proposées, par un regard croisé qui amplifie les possibles. De nombreux partenariats sont d'ores et déjà en place et la démarche sera poursuivie tout au long de ce projet avec les partenaires sociaux, médicosociaux et sanitaires, les partenaires institutionnels tels que l'ARS, le Conseil Départemental ou la MDPH, les structures de loisirs, sport ou culture...

Des services supports intégrés à l'accompagnement

Un service Ressources Humaines sous responsabilité du directeur adjoint Hébergement, Domicile et Ressources Humaines est totalement intégré aux valeurs et missions portées par l'établissement auxquels il contribue. Le service prend en charge l'ensemble de la carrière des agents (recrutement, rémunération, gestion de carrière, formation, retraite). Il a également des missions auprès des travailleurs de l'Esat (paie, absentéisme, aides au poste).

Un service achats sous responsabilité de la directrice adjointe Services Economiques et Financiers, Qualité, Système d'Information a pour missions de structurer les achats de l'établissement en tenant compte des différentes contraintes applicables à l'établissement : budgétaire, réglementaires, réponses aux besoins des personnes accompagnées et des agents.

Un service Eco-Finances sous responsabilité de la directrice adjointe Services Economiques et Financiers, Qualité, Système d'Information a pour missions de gérer l'ensemble de recettes qu'elles que soient leur provenance (dotations, personnes accueillies, clients...), les dépenses selon deux axes : la comptabilité (toutes les dépenses communes aux services), l'économat (achats en stock, investissement...). D'autres missions lui sont imputables telles que la construction et le suivi du plan d'investissement, la gestion du patrimoine, la gestion assurantielle, le suivi des fournisseurs d'eau, d'énergie, gestion des déchets...

Un service technique sous responsabilité de la directrice adjointe Opérationnel, Développement, Travaux et Sécurité assure la maintenance de l'ensemble de l'EPAS 65 et intervient du lundi au vendredi. Le service assure également des astreintes techniques le weekend et les jours fériés sur le site de CRB, sur sollicitation de l'astreinte administrative

Un service Système d'Information aux Organisations (SIO) sous responsabilité de la directrice adjointe Services Economiques et Financiers, Qualité, Système d'Information aux Organisations a pour missions principales : la sécurité du système, la maintenance opérationnelle de l'ensemble des systèmes d'informations (téléphonie, numérique, informatique) et la réponse aux difficultés rencontrées par les utilisateurs, par le biais de ticket l'apport d'une expertise lors d'achat des équipements, leur installation et leur suivi, une veille technologique autour du système d'information, la sensibilisation, la formation des utilisateurs... L'un est basé à Castelnau-Rivière-Basse, l'autre à Lannemezan. telles que la construction et le suivi du plan d'investissement, la gestion du patrimoine, la gestion assurantielle, le suivi des fournisseurs d'eau, d'énergie, gestion des déchets...

Une gestion des risques attentive à chacun des acteurs

La culture de prévention et de prise en compte du risque de maltraitance est ancienne au sein des équipes de l'EPAS 65.

De nombreuses actions ont été menées et sont aujourd'hui poursuivies. L'EPAS 65 est conscient de sa responsabilité sur ce sujet et poursuivra sa veille tout au long de ce projet. Le guide de bientraitance, remis à chaque agent à son embauche, comprend la procédure de signalement de la maltraitance. Le numéro 3977 est affiché. Les professionnels y sont régulièrement formés.



Les risques professionnels sont évalués sur un document qui ne constitue pas aujourd'hui un document unique d'évaluation des risques professionnels qui sera élaboré pendant la durée de ce projet. Le baromètre social réalisé en 2022 a montré un bon niveau de satisfaction des agents.

La sécurité des biens et des personnes est sous responsabilité de la directrice adjointe Opérationnel, Développement, Travaux et Sécurité qui s'appuie sur le service technique. La commission de sécurité a donné un avis favorable pour tous les sites. Les registres de sécurité sont tenus à jour, disponibles dans chaque site.

Jusque récemment, l'Epas 65 disposait d'un chargé de sécurité à temps partiel. Il a la volonté de remettre en place cette organisation qui permettrait d'améliorer la structuration de la sécurité sur les différents sites. Dans l'attente, le suivi et la prévention relève du service technique. Plusieurs projets sont associés à la remise en place d'un chargé de sécurité : formation de la directrice adjointe au Ssiap 3, formation d'un agent de maintenance au Ssiap 2, actualisation de la fiche de poste, Ssiap 1 pour les surveillants de nuit.

Une dynamique environnementale en cours de structuration

La dimension environnementale si elle ne fait pas l'objet d'une politique structurée est investie. Elle traverse les pratiques de l'ensemble des acteurs qui mène chacun des actions allant dans le sens d'une préservation de l'environnement. Un conseiller en transition énergétique et écologie en santé intervient à l'EPAS 65 à mi-temps (et à mi-temps au CH de Lannemezan). Sa mission principale est d'assister les établissements à établir le périmètre des besoins, élaborer un plan d'actions permettant d'optimiser et de suivre la performance énergétique de tous les établissements sanitaires ou médicosociaux. Son intervention prévue sur 3 années, facilitera l'élaboration d'outils de suivi, de recherches d'aides financières. Dans un premier temps, l'EPAS 65 mènera un audit sur l'ensemble des composantes environnementales afin d'en déterminer un plan d'actions pluriannuel.



LE POLE TRAVAIL

L'Esat

Il a plusieurs missions :

- au niveau des travailleurs : répondre aux missions fixées au service, se diversifier afin de répondre aux besoins variés des travailleurs et à leur niveau de compétences, permettre d'acquérir des compétences nouvelles, professionnaliser les activités, gagner en autonomie (prestations à l'extérieur en autonomie, cuisine hors les murs, épicerie, parc de loisirs, hôtel-restaurant...);
- sur le versant financier : permettre la pérennité de l'Esat par une rentabilité globale des activités, répondre aux exigences des clients (réactivité, qualité, technicité) et aux cahiers des charges soumis.

Il propose plusieurs types d'activités, sur différents sites

Castelnau-Rivière-Basse	Séméac	Vic-en-Bigorre	Lannemezan	Sarp
Menuiserie Blanchisserie Entretien des locaux Sous-traitance Espaces verts	Menuiserie Couture Entretien des locaux Espaces verts Sous-traitance	Montages Composants Electroniques (MCE) Espaces verts	Parc de loisirs Hôtel Restaurant Entretien des locaux	Menuiserie PSD sous-traitance Espaces verts Blanchisserie

Le site de Castelnau-Rivière-Basse propose par ailleurs deux activités d'Esat hors les murs :

- restauration pour l'Ehpad, le foyer de vie, pour la communauté de communes (cantines, centres de loisir, personnes âgées de la commune...);
- une épicerie multiservices au cœur de la commune.
Ces activités ont pour point fort la valorisation des compétences des travailleurs et une volonté d'inclusion.

La passerelle entre les établissements de l'enfance et l'Esat a fait l'objet d'une réflexion avancée et coordonnée. Un partenariat fort s'est tissé avec certains IME du département afin d'y travailler. Ainsi, le parcours des personnes accueillies peut débuter pour leurs 17 ans et se poursuivre jusqu'à une éventuelle embauche à l'Esat : visites pour les personnes accueillies, liens avec un lycée hôtelier pour des stages avec l'hôtel/restaurant de Lannemezan, réunion de familles, rencontres interprofessionnelles, stages alternants...

La procédure d'admission prévoit plusieurs étapes qui permettent au travailleur et à l'Esat de préparer le parcours professionnel, visualiser le soutien nécessaire, entendre les attentes de la personne accueillie, évaluer l'adéquation entre ces compétences et ses possibilités d'évolution et les besoins de l'Esat.

Le décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail a commencé à être travaillé en interne. Un plan d'actions est d'ores et déjà élaboré qui sera mis en œuvre pendant la durée de ce projet.

L'accompagnement à l'Esat est basé sur plusieurs axes fondamentaux :

- un projet personnalisé coconstruit valorisant les compétences ;
- le travail envisagé comme source d'utilité sociale ; les objectifs des ateliers sont en corrélation avec les missions d'un Esat ; l'autonomie est au cœur de l'accompagnement ;
- l'association des travailleurs à tous les instants en ayant la volonté de leur permettre d'évoluer dans leur métier, d'accroître leurs compétences, dans le respect de leur parcours de vie ; à ce titre, le rôle des moniteurs comporte cette dynamique d'accroissement des compétences ;
- la dynamique de formation affirmée tant en interne à partir des compétences des moniteurs qu'en externe en ayant le souci de faire évoluer les travailleurs dans leur métier et/ou vers d'autres métiers.

L'Esat est vigilant à la mise en œuvre des droits des travailleurs : l'instance mixte est en place, la politique de rémunération commune à l'ensemble de l'Esat diffusée, la qualité de vie au travail et conditions de travail investie... Afin de structurer l'ensemble de cette démarche, l'Esat souhaite créer un véritable service de gestion des ressources humaines pour les travailleurs qui prendra en charge l'ensemble des questions liées à la carrière, la formation, la rémunération...



La sécurité au travail fait l'objet d'une vigilance : machines réglementairement contrôlées et entretenues, attestation de formation aux postes de travail, port d'équipement de sécurité, affiches...

L'inclusion dans le milieu ordinaire relève de l'ensemble des professionnels. C'est une culture institutionnelle de s'intégrer dans cette dynamique. Cette démarche est soutenue par une chargée d'insertion à temps partiel soit 1 jour par semaine en roulement sur chacun des sites selon un planning établi. Les activités mises en œuvre, du fait de leur réalité avec le milieu ordinaire favorisent tout particulièrement cette inclusion. L'Esat a mené cette réflexion pour favoriser l'accès au milieu ordinaire : volonté de sortir une production des ateliers, règles de travail, horaires, confiance en soi par le développement de l'autonomie...

L'insertion est un parcours, avec des allers et retours. Toutes les expériences sont positives même si elles ne vont pas jusqu'au départ vers le milieu ordinaire : mise à l'épreuve de la réalité du projet, validation des compétences existantes, compréhension de l'intérêt de l'Esat, point d'appui sur les marges de progression pour les moniteurs ... Un carnet de parcours et de compétences regroupe tout ce qui concerne le domaine de la formation, les reconnaissances internes (attestation de conduite, formations internes, organisme extérieur ou au sein des ateliers...), les expériences diverses en mettant en perspective les différentes compétences acquises lors des différents ateliers avec les attendus du poste visé.

Le soutien pédagogique a pour objectifs de renforcer les compétences des travailleurs, maintenir les acquis scolaires par l'apprentissage et la formation théorique, en réponse aux besoins des travailleurs pour leur progression professionnelle. C'est un moyen au service de l'activité professionnelle. D'autres champs pourront être investis pour les 5 années à venir notamment sur des actions autour du thème de la citoyenneté. Ce point est abordé avec les membres du CVS

L'accompagnement des travailleurs vieillissants est un axe dont s'est emparé l'Epas 65. Une grille de repérages des signes du vieillissement a été testée et sera déployée. En accord avec le travailleur, elle sera remplie par le moniteur lors d'observations à partir de 45 ans pour tous les travailleurs. Il s'agit d'être vigilant sur les signes indicateurs d'un vieillissement et de faire la différence avec une difficulté ponctuelle liée au travail.

L'Esat recherche les moyens d'amplifier l'adaptation du travail aux travailleurs : par une étude de poste avec un ergonome, la médecine du travail, par des changements d'atelier ; le fait que l'Esat dispose de plusieurs types d'activités, de site est une force, un aménagement du temps de travail peut également être proposé en lien avec la médecine du travail...

La dynamique commerciale et marketing est essentielle pour l'Esat. Pour cela, les responsables y ont été formés. Les clients sont de tous types : particuliers, entreprises, institutions, collectivités... L'Esat est vigilant à rechercher des activités différentes qui permettent d'adapter le travail aux travailleurs et de maintenir leur autonomie. Il ne souhaite pas ainsi intervenir en sous-traitance d'entreprises pour des travaux monotones ou à peu de valeur ajoutée dans l'intérêt du travail.



LE POLE HEBERGEMENT

L'Ehpad

L'Ehpad Lou País est situé à Castelnau-Rivière-Basse. Sa construction s'est achevée en 2021. Sa capacité est de 70 lits : 55 lits pour personnes âgées dépendantes (PAD) dont une unité de 10 lits pour personnes présentant des troubles cognitifs sévères (non réellement installés du fait de l'absence de financement), un lit d'accueil temporaire, 14 lits pour personnes handicapées vieillissantes (PHV). Il a pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables en préservant leur autonomie par un accompagnement comprenant l'hébergement, la restauration, la vie sociale et l'animation et le soin.

Le parcours du résident au sein de l'Ehpad est structuré : les demandes d'admission passent par le site Viatrajectoire, une procédure valide l'ensemble des étapes. Elle sera complétée d'une commission d'admission avec l'arrivée récente du médecin coordonnateur. Les candidatures sont analysées de manière pluriprofessionnelle, un avis médical supplémentaire peut être demandé. Une visite est systématiquement proposée auprès des aidants et/ou du résident s'il est en capacité de se déplacer.

Une procédure d'accueil indique le rôle de chacun des acteurs afin de faciliter l'intégration du nouveau résident : recueil des habitudes de vie, constitution du dossier médical et paramédical sur Netsoins, présentation par l'animatrice des activités... La cadre de santé nomme un référent au sein de l'équipe aide-soignante/AMP.

Dans le mois qui suit, **plusieurs évaluations seront conduites** : Aggir, buccodentaire, alimentaire, douleur, autonomie... L'Ehpad souhaiterait compléter ce temps par la recherche d'éventuelles difficultés cognitives ainsi que la recherche de risques de chutes. Des infirmières y seront formées.

L'accompagnement des résidents de la partie PAD (personnes âgées dépendantes)

L'organisation du quotidien a été pensée pour répondre aux besoins des résidents tout en tenant compte des contraintes de l'organisation : horaires de travail des professionnels, temps clés de la journée comme les temps de repas, d'hygiène, d'activités, de soin...

Les temps de repas doivent permettre de concilier le plaisir, les habitudes de vie ainsi que la santé. Manger c'est le moment où le résident peut exprimer ses goûts, son savoir autour des aliments, partager avec les autres. De fait, manger c'est se relier aux autres, avec sa culture. Ainsi, l'environnement est pensé pour permettre de remplir ces fonctions, en tenant compte de l'autonomie de chacun. Ils sont servis dans deux salles à manger organisées en fonction de la perte d'autonomie des personnes.

Sauf exception, l'Ehpad ne met pas en place de régime et travaille à une alimentation adaptée. Une orthophoniste intervient pour les problèmes de déglutition : changement de texture, positionnement à table... Les repas sont confectionnés sur place par l'Esat de l'EPAS 65 en liaison chaude sur l'ensemble des repas.

Le temps du coucher et la veille de nuit est respectueux des habitudes de vie, de la fatigabilité des personnes. Une vigilance est portée à ce que le coucher ne se réalise pas trop tôt. Des surveillants de nuit assurent la veille de nuit pour l'ensemble de l'Ehpad avec pour missions de répondre aux besoins des résidents, d'assurer la sécurité, d'alerter les secours médicaux ou l'astreinte en fonction des besoins.

Les locaux (espaces communs et chambres de l'ensemble de l'Ehpad) sont entretenus par des agents de service hospitalier (ASH) qui par ailleurs interviennent dans le service des repas et l'installation des salles à manger. **Le linge est entretenu par l'Esat de l'EPAS 65** pour les linges des résidents et **un prestataire externe** pour le linge plat, les tenues du personnel. Une ASH est affectée à son organisation.

Spécificité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (PHV)

Trois AMP (de 1 à 3 sur place en fonction des congés et absences) assurent la gestion de l'unité des PHV de 7 heures à 17 heures. Les autres temps sont pris en charge par l'équipe des PAD.

Les critères d'admission énoncés permettent de travailler à une harmonisation de la population sur l'unité notamment la capacité à maintenir un minimum d'autonomie ou de ne pas présenter de troubles psychiatriques non stabilisés. Un stage de 15 jours éventuellement renouvelable est systématiquement demandé.



L'accompagnement du quotidien

L'autonomie autour des gestes d'hygiène a été évaluée pendant le stage. Il s'agit plus d'une guidance, d'une sollicitation pour le moment de la toilette, mais aussi de surveillance : points cutanés, ongles, état de la peau... Les repas sont pris dans la grande salle à manger en commun avec les PAD. Les AMP soutiennent également l'entretien de la chambre, l'achat de vêtements.

Elles participent à la gestion de l'argent personnel des PHV. Si cette gestion s'est nettement améliorée, l'unité souhaite poursuivre le travail avec les mandataires pour aller vers plus d'autonomie.

Les AMP proposent des activités auxquelles peuvent ponctuellement se joindre les PAD. Les PHV de leur côté peuvent aussi participer aux activités proposées par l'animatrice. Ces activités viennent solliciter plusieurs champs : ludique et créatif, d'ouverture et de socialisation, autour du corps... Elles disposent de matériel adapté notamment d'une tablette qui propose plusieurs jeux. Un séjour de deux jours est organisé chaque année.

L'accompagnement de personnes à l'unité « Côté Jardin »

Cette unité avait été pensée à l'origine comme une unité sécurisée et un projet avait été élaboré. Les locaux sont conformes aux attendus de ce type d'unité. Prévue à l'origine pour 10 places, elle n'a pour le moment pas été financée. La réactivation de ce projet fait l'objet d'une fiche action. En absence de ces financements, l'Ehpad s'est organisé pour répondre à l'accueil de personnes avec des troubles neurodégénératifs plus ou moins stabilisés avec les moyens dont il dispose.

L'unité dispose de personnel dédié : 2 assistantes de soin en gérontologie, 2 assistants éducatifs et social (dont une formée ASG) et une ASH qui interviennent en journée et en transversal sur les PAD pour l'ASH. Les professionnels travaillent en binôme dans toutes leurs interventions. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles concernant l'accompagnement de personnes atteintes de troubles neurodégénératifs sont prises en compte au regard des possibilités de l'unité. Cette dernière est organisée avec une pièce centrale et les chambres autour ainsi qu'un jardin clos. Les critères d'admission (troubles cognitifs avancés, du comportement, déambulation...) et de sortie (absence de déambulation, troubles de la motricité, accélération des troubles du comportement nécessitant l'orientation vers une structure plus spécialisée) sont énoncés.

Les activités se réalisent essentiellement l'après-midi et prennent en compte les possibilités de concentration des résidents. Ainsi, certaines activités reviennent chaque jour, à la même heure pour faciliter le repérage, en petits groupes, en lien avec les saisons. Les professionnels utilisent tous les supports susceptibles d'intéresser les résidents (logiciel Anise, puzzles fixés au mur, chat connecté...) L'unité souhaite poursuivre en mettant en forme un jardin des sens et un poulailler qui sera utilisé comme médiation animale.

L'accompagnement à la santé est pluriprofessionnel et intègre les recommandations du champ de la gérontologie pour les PAD et les PHV

Le projet de santé de l'Ehpad s'appuie sur les compétences internes (médecin coordonnateur, psychologue, infirmiers, aides-soignants) et autant que nécessaire sur des compétences externes de praticiens libéraux, accès aux centres hospitaliers...

L'ensemble des champs attendus est investi : La prévention du risque infectieux est conforme aux attendus de bonnes pratiques. Une infirmière en binôme avec une aide-soignante sont référentes hygiène. Elles travaillent régulièrement avec l'IDE hygiéniste de l'équipe mobile d'hygiène du CH de Tarbes ; La prévention et le traitement de la douleur physique et psychique fait l'objet d'une attention particulière. Une IDE, titulaire d'un DU douleur, est référente douleur physique. La douleur des résidents est reconnue comme individuelle et entendue comme telle ; la prévention des escarres et globalement de tout ce qui relève des atteintes cutanées est intégrée aux suivis réguliers. Une infirmière en est référente ; la vigilance à l'hydratation et l'alimentation s'intègre à l'ensemble des préventions avec l'utilisation de nombreux outils (textures modifiées, eau gélifiée, fiches d'évaluation...) ; les troubles sensoriels ont fait l'objet d'un travail avancé. La prévention de la douleur psychique et le dépistage des maladies neurodégénératives sont des axes qui seront plus investis pendant ce projet.

Un projet vie sociale et animation dynamique

Le projet d'animation est élaboré en commun entre l'animatrice, les professionnels, les résidents et pour partie, les familles à des fins de lien social, de loisirs mais aussi thérapeutiques. L'Ehpad dispose de 1,47 ETP d'animateurs. Aujourd'hui, seul 1 ETP est pourvu en personnel permanent. Ainsi, une réflexion sera menée pour recruter un agent ou utiliser le budget restant pour la venue de prestataire en lien avec les souhaits des résidents. L'animatrice est chargée de l'élaboration, de la diffusion et de la coordination du programme d'activités et de la gestion du budget (en lien avec le directeur adjoint, la responsable administrative, la cadre de santé, les AMP).

Le projet de vie sociale et d'animation s'appuie sur plusieurs axes : des activités en petits groupes, programmées, dont certaines peuvent être à visée thérapeutique (cognitives, gymnastique, art plastique...), des animations festives en interne (repas à thème, thé dansant...) ou en externe (cinéma, restaurant...), des activités intergénérationnelles qui feront l'objet d'un développement



pendant la durée de ce projet. Des prestataires peuvent venir compléter l'offre interne comme la médiation animale, le sport adapté ou la venue d'artistes ponctuellement. Des activités intersites sont également organisées avec le foyer de vie ou des Ehpad de proximité.

Le foyer de vie

Le foyer de vie est situé à Castelnau-Rivière-Basse et est autorisé pour l'accueil de 48 résidents. Il s'organise en 4 unités de vie en moyenne de 12 chambres appelées « appartement ». Il propose des chambres individuelles avec salle d'eau et toilettes séparées (sauf deux chambres qui ont une salle de bain partagée qui peuvent être proposées à un couple). Il s'organise sur deux étages : deux appartements par étage, une équipe par appartement

Un parcours au sein du foyer de vie structuré

L'admission fait l'objet d'une procédure qui décline les différentes étapes : demande sur ViaTrajectoire, visite de l'établissement, période de stage qui peut être renouvelé à la demande de la personne ou du foyer. A l'issue, un bilan global est élaboré en concertation avec la personne avant une décision commune d'admission. Le temps de l'accueil et de l'intégration est organisé : chambre accueillante, nomination de référents à l'admission (éducatrice de l'appartement et un AMP), recueil des habitudes de vie et des besoins en soin par l'IDE ou l'aide-soignante...

L'accompagnement à la vie quotidienne

Les personnes accueillies sont associées à la vie du foyer par leur représentation au sein du CVS mais aussi par des réunions d'appartement qui ont lieu une fois par mois. Elles permettent d'échanger autour de la vie quotidienne, des activités notamment celles de l'été, des menus des repas d'appartement....

Les levers se réalisent aux alentours de 8 heures à l'arrivée des professionnels éducatifs et sont libres le week-end. La veille de nuit relève de surveillants de nuit présents également pour le foyer d'hébergement. Ils ont pour missions la réponse aux besoins des personnes accueillies, la sécurité des personnes et des biens.

Les repas sont préparés en liaison chaude par l'Esat. Deux fois par an, le chef de cuisine vient rencontrer les personnes accueillies dans le cadre d'une commission restauration qui comprend un référent résident par appartement. Les régimes et allergies sont pris en compte à partir des prescriptions médicales et dans la mesure du possible, les dégouts. Les repas sont servis dans les salles à manger des appartements, dans le restaurant pour les personnes allant à l'atelier. Un samedi sur 5, les personnes accueillies choisissent un menu par appartement qu'elles prennent en charge sur tous les temps. Enfin, des ateliers cuisine sont régulièrement organisés.

L'hygiène des locaux est aujourd'hui réalisée par les maitresses de maison pour les parties individuelles, le service technique pour les extérieurs et l'Esat pour les parties collectives hors appartements et ateliers. Le linge est entretenu par l'Esat qui le marque. Un inventaire est réalisé à l'entrée.

Un projet dit « passerelle » avait été élaboré pour accueillir des travailleurs d'Esat ayant nécessité de travail à temps partiel ou d'accompagner des personnes accueillies au foyer de vie pour des stages vers l'Esat. Ce projet est toujours d'actualité, d'autant plus que le décret concernant la transformation des Esat propose d'aller vers des doubles notifications pour certaines personnes. Ce projet sera donc actualisé des nouvelles pratiques et de cette nouvelle réglementation.

Des ateliers et des animations en lien avec les missions d'un foyer de vie

Si les ateliers ne sont pas organisés en termes de productivité ou de rentabilité, ils sont cependant pensés avec une production en lien avec une réalité sociale. Il ne s'agit pas d'occuper le temps libre des personnes accueillies mais de leur permettre par la proposition des ateliers d'acquérir/maintenir des connaissances et compétences techniques, s'intégrer dans une réalité et une utilité sociale, s'inclure dans une dimension citoyenne.

Les ateliers sont au nombre de 4, animés par des moniteurs éducateurs : horticulture : semis, bouturage, fleurissement de l'établissement..., tout ce qui s'intéresse aux fleurs ; nature : potager, soins aux animaux (chèvres, moutons, poules) ... ; création : bijoux, sacs, coussins de porte, jardin zen, décoration de Noël, décoration d'intérieur... ; pâtisserie. Les personnes accueillies s'inscrivent aux ateliers avec un planning sur les journées de la semaine. Lors de leur arrivée, il leur est proposé de tourner sur



tous les ateliers pour se faire une idée du contenu de ceux-ci. C'est bien souvent lors du projet personnalisé que cette participation est discutée. Certaines personnes, plus autonomes, prennent en charge seule une activité telle que tonte, entretien floral...

Les animations sont majoritairement portées par les AMP, les AES, parfois les aides-soignantes ou les éducateurs (le week-end ou pour des projets particuliers). Elles sont diverses, renouvelées régulièrement à partir des propositions des personnes accueillies et/ou des professionnels, en interne ou à l'extérieur. Le budget animation est préparé en début d'année à partir de ces avis. Le foyer de vie se propose d'intégrer les résidents à cette réflexion pendant la réunion.

Les animations ont pour objectifs de maintenir l'autonomie et les fonctions cognitives, éviter l'isolement et soutenir la socialisation, contribuer à l'inclusion sociale et citoyenne des personnes. Des activités festives viennent ponctuellement compléter telles que promenade à la mer, marché de Noël... Des séjours de 5 jours sont également organisés à partir des souhaits des personnes. Des prestataires externes interviennent en complément : médiation animale, cirque, équitation...

Un accompagnement à la santé investi

La santé de la personne accueillie est prise en compte dans sa globalité. L'infirmière et l'aide-soignante y sont plus particulièrement missionnées : accès aux soins auprès des professionnels libéraux, mises en œuvre de l'ensemble des préventions, démarches buccodentaires... Bien que le foyer en ait le souci, la question de la prévention et le traitement de la douleur est un axe que le foyer souhaiterait investir. Il pourra s'appuyer pour cela sur une aide-soignante disposant d'un DU de soins palliatifs.

La prise en compte de la santé psychique des résidents relève de l'ensemble des professionnels, même si la psychologue est plus directement missionnée sur ce point. Elle a pour mission de proposer des entretiens aux personnes accueillies qui pour quelques-unes sont à visée thérapeutique, ateliers mémoire, apport d'expertise auprès de l'équipe éducative.

La question du vieillissement a également fait l'objet d'une réflexion qui sera poursuivie tout au long de ce projet en investissant plus largement notamment des problématiques sensorielles (acuité visuelle, auditive) ainsi que la systématisation du dépistage de maladies neurodégénératives réalisé par la psychologue.

Le foyer d'hébergement (FH)

Le foyer d'hébergement s'organise en deux sites : Castelnau-Rivière-Basse avec 20 chambres avec salle d'eau et 12 studios répartis à l'intérieur de 4 appartements, une chambre d'urgence et/ou d'accueil de stagiaire ; Lannemezan (dans des locaux du Centre Hospitalier) propose des locaux vétustes et ne comportent pas toutes les éléments de commodités reconnus aujourd'hui (insonorisation, nombre de m² de certaines chambres...) malgré des travaux entrepris. L'évolution de ce foyer fait l'objet d'une fiche action pendant la durée de ce projet : travailler plus avant l'inclusion dans la cité, faire évoluer les places vers des places de SAVS et de foyer de vie nécessaires sur le territoire.

Un parcours au sein du foyer en lien avec l'Esat

L'admission en foyer d'hébergement est liée à une admission en Esat, après notification de la MDPH. Le choix entre Lannemezan et Castelnau-Rivière-Basse se fait par le rattachement à l'Esat. Les choix peuvent être géographiques mais aussi être liés à l'activité proposée par l'Esat. Les différentes étapes font l'objet de procédures communes aux deux sites : dossier d'inscription, stage qui peut être renouvelé avec une interruption entre les deux temps, remise des documents de la loi 2002-2, signature du contrat...

A l'accueil de la personne, un référent est nommé, les habitudes de vie sont recueillies, les premiers projets existants abordés.

L'accompagnement au foyer s'organise autour de plusieurs axes.

La vie quotidienne permet la prise en compte de l'autonomie des personnes bien qu'il existe des différences entre Lannemezan et Castelnau-Rivière-Basse du fait de la configuration des locaux. Par exemple, travailler l'autonomie du repas ou de l'entretien du linge n'est pas possible sur Lannemezan. La spécificité des activités professionnelles liées à l'hôtellerie et la restauration de Lannemezan amène une organisation différente des horaires. La veille de nuit sur les deux sites a les mêmes missions : répondre aux besoins des personnes accueillies, veiller à la sécurité des personnes et des biens.

La liberté d'aller et venir est au cœur des accompagnements proposés par le foyer en mettant en valeur l'autonomie et l'autodétermination. Les personnes accueillies s'absentent selon leur gré du foyer ; elles doivent simplement en informer l'équipe pour des questions de sécurité et d'organisation.



L'accompagnement à la santé est soutenu par un accès aux professionnels libéraux, l'aide à la prise de rendez-vous, conseils en nutrition, sollicitation pour le sport... Le site de Lannemezan dispose d'un infirmier à mi-temps.

L'accompagnement à la vie sociale, aux loisirs, à la citoyenneté fait également partie des missions du FH. Les thèmes investis sont le plus souvent en lien avec le développement de l'autonomie et l'inclusion dans la cité. Les temps de repos nécessaires à des travailleurs sont respectés. La dimension citoyenne est développée : bénévolat, refuge animalier, information et soutien pour voter... Les deux sites ont participé à un travail en visioconférence organisé par le Gepso. Les thématiques ont été préparées en amont. Le développement durable est un axe que le foyer souhaite développer en lien avec la dynamique institutionnelle.



LE POLE DOMICILE

Le service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (Samsah)

Le Samsah a été autorisé en Janvier 2022 pour 10 places avec une file active de 15 places pour des personnes de 18 à 59 ans titulaires d'une notification de la MDPH et sans limite d'âge si le handicap a été reconnu avant 60 ans. Il intervient sur l'ensemble du département et les personnes doivent y être domiciliées. La conception d'une vision globale de la santé passe par la prise en compte de l'environnement, de la prévention, de la coordination et d'accompagnement des soins psychiques et vise à améliorer la qualité de vie de la personne sur la durée. Pour autant, le Samsah n'a pas pour mission centrale de coordonner les soins du domicile. Il est important de différencier les missions d'accompagnement d'un SAVS et du Samsah. **Le point d'entrée est bien la santé mentale en ce qu'il empêche tous les autres fonctionnements de la personne.**

La démarche d'admission suit plusieurs étapes bien identifiées par une procédure. Les critères en sont énoncés : accepter de travailler autour d'un projet d'accompagnement vers le soin et l'autonomie, diagnostic de pathologie mentale posé, que les besoins ne sont pas remplis par un autre dispositif.

Un axe fort de l'accompagnement : la réhabilitation psychosociale

Ce choix d'accompagnement a pour objectifs de prévenir la rechute et les complications, améliorer le quotidien de la personne et de l'entourage, participer à l'autodétermination, à la capacité d'agir de la personne, à comprendre sa situation pour donner du sens, la psychoéducation par l'information de la personne, de son entourage, sur la maladie afin qu'elle visualise la nécessité d'une adhésion aux soins. Elle s'intègre à tous les temps de l'accompagnement.

Promouvoir l'autonomie des personnes dans le respect de leurs choix de vie, solliciter la capacité d'agir de chacun

Cette notion est abordée dès l'admission. L'autonomie s'entend comme progressive, à partir des domaines de compétences repérés et dans une évolution pas à pas. C'est aussi un travail sur la posture professionnelle où il est question de respecter les ressources utilisées par la personne pour mettre en œuvre ses objectifs. Le service recherche les moyens de promouvoir cette capacité d'agir, en valorisant les actions menées par la personne, en sollicitant sa réflexion, en lui apportant toutes les informations pour faire ses choix plutôt qu'en donnant des conseils.

Soutenir l'accès aux droits communs et spécifiques au handicap

C'est une des bases de l'accompagnement afin que les personnes réinvestissent un espace citoyen : accompagnement aux ouvertures de droits, aide au remplissage des documents administratifs, soutien dans les démarches comme par exemple aller devant le juge pour une mesure de protection judiciaire... C'est permettre à la personne de comprendre son besoin par le fait de la laisser faire ou de la soutenir à distance.

Favoriser le maintien dans son logement et son adaptation

Le service est force de proposition auprès du bénéficiaire en l'associant totalement pour le maintien dans son logement ou son adaptation : intervention éducative sur l'entretien du logement dans le respect des choix intimes de la personne, appel à des structures du domicile pour l'entretien du logement, démarches administratives pour aménager le logement... Pouvoir rester dans son logement implique que celui-ci soit en sécurité. En concertation avec le bénéficiaire, le service est vigilant aux points clés de la sécurité à domicile.

Accompagner à la santé

Accompagner à la santé de façon globale est également une mission du Samsah : aux soins médicaux et paramédicaux, grâce à une équipe de soin dédiée en interne, des conventions d'établissement et des liens avec des libéraux, dans le souhait d'une continuité des soins. Le Samsah a alors pour rôle de favoriser l'accès et le soutien aux soins, l'infirmière peut coordonner cet accès et intégrer le bénéficiaire dans un parcours de soins.

Soutenir les aidants non professionnels

Le service a pour interlocuteur le bénéficiaire. Cependant, l'intervention des aidants non professionnels dans le cadre du domicile est souvent fondamentale. Elle s'articule avec celle des professionnelles qui, dans le respect du consentement du bénéficiaire, intègrent ce soutien relevant bien de dynamique de réhabilitation sociale

Communiquer en externe et développer les partenariats



L'ouverture récente du service entraîne la nécessité de le faire connaître sur le territoire et auprès des personnes qui auraient besoin de cet accompagnement mais aussi de développer les partenariats avec les professionnels du domicile.

Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Le SAVS est autorisé pour l'accompagnement de 121 bénéficiaires âgés de 18 à 75 ans (2022) depuis l'autorisation du Samsah en janvier 2022. C'est un dispositif de coopération qui s'appuie autant que possible sur ses partenaires afin de décliner ses missions opérationnelles. Interface entre le bénéficiaire et le milieu ordinaire, il organise son intervention au sein d'un réseau au bénéfice de l'autonomie de celui-ci. Il s'organise sur 5 sites : Castelnau-Rivière-Basse, Vic-en-Bigorre, Séméac, Sarp, Lannemezan.

La démarche d'admission suit plusieurs étapes bien identifiées par une procédure. Les critères en sont énoncés : disponibilité de place sur le site souhaité ; il existe une notion de file active, besoins repérés du bénéficiaire qui correspondent aux missions d'un SAVS (hors demandes ponctuelles, aides aux déplacements par exemple), absence de troubles du comportement pouvant mettre en danger les professionnels du service.

Soutenir le maintien à domicile

Ce soutien se réalise de plusieurs manières en accompagnant directement, en orientant, en apportant des informations facilitant le choix : entretien du domicile, aménagement, alimentation, hygiène corporelle, gestion des animaux, gestion administrative et financière, aide aux déplacements...

Proposer un soutien à la parentalité

Le SAVS constate qu'il accompagne de plus en plus de bénéficiaires parents. Son intervention se réalise à plusieurs niveaux : écoute et soutien pour mieux comprendre les besoins fondamentaux de leur enfant, soutien et conseils dans tous les temps de vie de leur enfant, attention à la mise en œuvre de leurs droits plus spécifiquement parentaux...

Accompagner à la santé

La prise en compte de la santé des bénéficiaires, l'accès aux soins est un axe fort de l'accompagnement pour des personnes qui ne sont pas toujours conscientes de leurs besoins, des modalités pour les prendre en compte. Il s'intègre à l'ensemble des temps de l'accompagnement : prévention par une sensibilisation (cancer, sommeil, vie affective et sexuelle...), l'accès aux soins, la prévention du suicide, l'accompagnement de la fin de vie...

Accompagner à la citoyenneté et à l'inclusion

Une des missions du SAVS est de favoriser l'inclusion et la poursuite du parcours en milieu ouvert/ordinaire et permettre l'accès aux droits fondamentaux (soin, logement, culture, travail) ainsi qu'à la citoyenneté. Une prise de risques mesurée entre le service et le bénéficiaire permet d'engager des mises en situations citoyennes ; il s'agit alors d'arbitrer entre l'importance de l'intervention, les niveaux d'accompagnement et le nécessaire espace d'autonomie et d'autodétermination.

Cette inclusion passe par une prévention de l'isolement, la restauration de liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels. L'inscription pour les loisirs dans les ressources du territoire est un des axes choisis également. En fonction du besoin, le bénéficiaire est soutenu, accompagné, aidé pour la constitution de dossier...

Le soutien aux aidants non professionnels

La vie à domicile des bénéficiaires implique la présence d'aidants non professionnels, plus ou moins présents mais qui interagissent avec ceux-ci. Le service intègre dans ses missions leur soutien qui permet de faciliter, poursuivre un maintien à domicile qualitatif.

Travailler avec les partenaires

Le service a présenté ses missions sur tous les services de l'EPAS 65. Il existe un enjeu de compréhension des missions clés du SAVS et la nécessité de l'expérimentation par une prise de risque mesurée. Il collabore avec tous les acteurs du domicile intervenant dans la vie quotidienne du bénéficiaire, dans le respect des missions de chacun.



Le service majeurs protégés (SMP)

L'EPAS 65 dispose d'une préposée au service des majeurs protégés. Elle est mandatée par les juges des contentieux de la protection de Tarbes pour exercer des mesures de sauvegarde de justice, de curatelle et de tutelle. Les locaux sont basés à Castelnaud-Rivière-Basse. Le service n'est pas une entité propre, il est rattaché budgétairement au SAVS et ne dispose pas d'agrément. Il comprend par ailleurs 2 assistantes mandataires.

Les missions du service sont fixées réglementairement par l'article 451 du Code Civil. L'intervention de la mandataire est encadrée par plusieurs textes réglementaires. Elle rend compte au juge de son action.

Le parcours dans la mesure

Le service est conscient qu'une mesure peut être ressentie comme une contrainte, une privation de liberté et recherche un équilibre entre celles-ci, la participation de la personne et la relation tutélaire. La qualité du lien du majeur protégé avec le service est le socle d'un exercice de la mesure réussi.

L'ouverture de la mesure fait l'objet d'une procédure. Les différentes étapes réglementaires sont réalisées : première visite sur le lieu de vie de la personne, remise des documents obligatoires, mesures conservatoires si nécessaire, inventaire, élaboration d'un premier budget... Le service affirme sa volonté que la personne protégée soit activement associée aux choix qui la concernent. Dans l'ensemble des cas, tout choix est réalisé avec elle dans la recherche de son consentement éclairé.

La sortie de la mesure peut relever de plusieurs motifs : changement de domicile, orientation hors de l'EPAS 65, demande du service d'être dessaisi, souhait de la personne... Conformément à la loi, les mesures sont révisées tous les 5 ans. La possibilité de changer de mandataire est énoncée et une procédure de dessaisissement est en place dans le service.

Les visites sont indispensables pour construire une relation de confiance et s'assurer de la mise en sécurité de la personne protégée. Elles se réalisent toutes les 6 semaines à domicile ; celles dans les chambres dans les établissements seront mises en œuvre au moins une fois par an.

Les missions clés sont mises en œuvre : défenses des droits, gestion financière et patrimoniale, maintien dans le logement...

Les liens avec les juges sont construits et qualitatifs. Ils sont des partenaires effectifs de la mise en œuvre de la mesure et consultés chaque fois que nécessaire. Les obligations de remises de document sont réalisées (rapport annuel, compte de gestion...).

En conformité avec les valeurs de l'EPAS 65, le service respecte l'ensemble des droits des personnes protégées. Les droits spécifiques relevant de sa fonction ont également été travaillés : intimité, respect des actes strictement personnels, droit à l'information...



LES AXES STRATEGIQUES 2024-2028

<p style="text-align: center;">Travailler une communication externe structurée</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour être connus et reconnus pour les réalisations de l'Epas 65• Favoriser les recrutements• Soutenir la dynamique d'admission dans les services• Renforcer les partenariats autour du parcours de la personne accueillie
<p style="text-align: center;">Construire un projet qualité et conditions de travail transversal</p> <ul style="list-style-type: none">• Répondre aux évolutions de la société sur la place du travail• Formaliser une culture existante dans l'Epas 65 mais qui n'est pas formalisée officiellement par la construction d'« une marque employeur »• Harmoniser les pratiques managériales au sein de tous les services• Développer des actions innovantes sur cet axe
<p style="text-align: center;">Créer une unité d'hébergement renforcée à l'Ehpad (UHR)</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueillir des résidents avec des troubles du comportement importants et répondre aux besoins sur le territoire pour ce type de population• Répondre à la baisse des demandes d'admission hors troubles du comportement majeurs
<p style="text-align: center;">Poursuivre la transformation de l'offre d'hébergement et d'accompagnement à domicile</p> <ul style="list-style-type: none">• S'adapter aux besoins évolutifs des personnes en proposant des structures progressives entre le tout collectif et l'individuel• Répondre aux besoins des postulants Esat sans logement
<p style="text-align: center;">Construire un GCSMS entre les établissements publics médicosociaux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• Anticiper la mise en place des GTSMS en faisant le choix des partenaires• Formaliser les partenariats existants : marchés, qualité, finances, SIO• Rechercher une mutualisation sur d'autres axes : ressources humaines par exemple• A termes, aller vers un GCSMS employeur